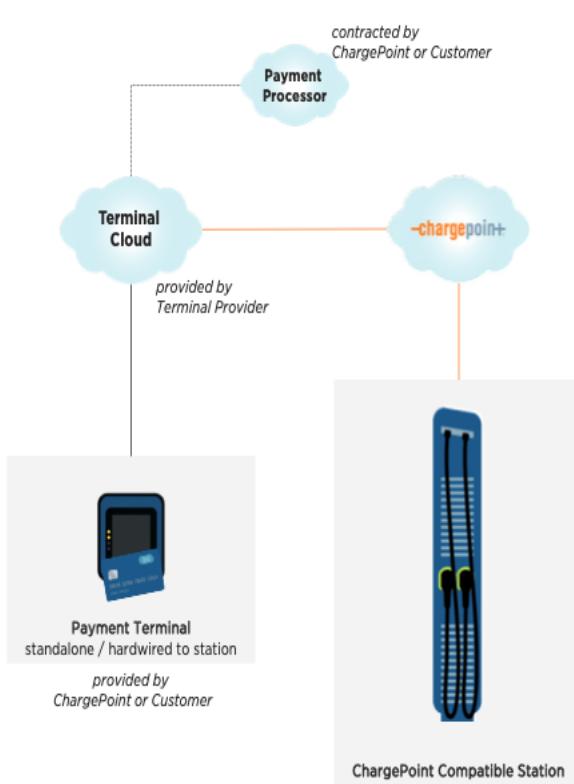


# Solution de terminal de paiement ChargePoint

## Fonctionnalités et conditions générales



Intégrez de manière transparente le terminal de paiement de votre choix à la plateforme ChargePoint afin d'atteindre plus de conducteurs lorsqu'ils souhaitent recharger. ChargePoint est une plateforme phare pour les fournisseurs de services d'e-mobilité, les opérateurs Charge Point, les organisations et les flottes qui souhaitent offrir des solutions de recharge de véhicules électriques simples et fiables.

La solution de terminaux de paiement ChargePoint permet l'intégration de terminaux de paiement compatibles avec la plateforme ChargePoint et de les connecter à une borne de recharge de votre choix. Une fois connectés, les propriétaires de bornes de recharge peuvent tirer parti des fonctionnalités et des avantages de la plateforme ChargePoint pour gérer leurs terminaux de paiement. La solution de terminal de paiement est conçue pour

faciliter l'intégration sur la plateforme ChargePoint afin d'offrir des options de paiement direct accessibles aux conducteurs.

Ce document décrit les étapes requises et les considérations lors du choix d'une solution de terminal de paiement et décrit toutes les options disponibles de la solution de terminal de paiement.

### Étape 1 : sélectionner le matériel du terminal

#### **OPTION 1 : acheter auprès de ChargePoint<sup>1</sup>**

Vous pouvez acheter une borne de recharge avec un terminal de paiement intégré préconfiguré et connecté pour être utilisé avec la borne. Contactez votre contact ChargePoint ou via le [site Web ChargePoint](#) pour en savoir plus.

## Solution de terminal de paiement ChargePoint

ChargePoint ne commercialise pas de terminaux de paiement autonomes, ni de services de modernisation ou d'installation pour les terminaux de paiement, mais uniquement des terminaux installés en usine sur les bornes vendues par ChargePoint.

### OPTION 2 : connecter votre propre terminal<sup>2</sup>

Vous pouvez connecter votre terminal compatible existant à la plateforme ChargePoint. Si vous n'en possédez pas encore, vous pouvez en acquérir un et l'installer via votre distributeur afin de l'adapter à votre borne.

#### Terminaux de paiement compatibles :

- Payter P66, P66S, P68
- Payter Apollo, Apollo Max, Apollo Polar



#### Conditions d'installation et de configuration :

- Les numéros de série des terminaux, les numéros de série des bornes auxquelles le terminal est ou sera connecté et, le cas échéant, les numéros de série des cartes SIM doivent être connus et fournis sur demande.
- Les terminaux doivent être configurés conformément aux instructions de configuration de cloud-à-cloud fournies pour le terminal. Le manuel correspondant peut être récupéré auprès de votre distributeur.

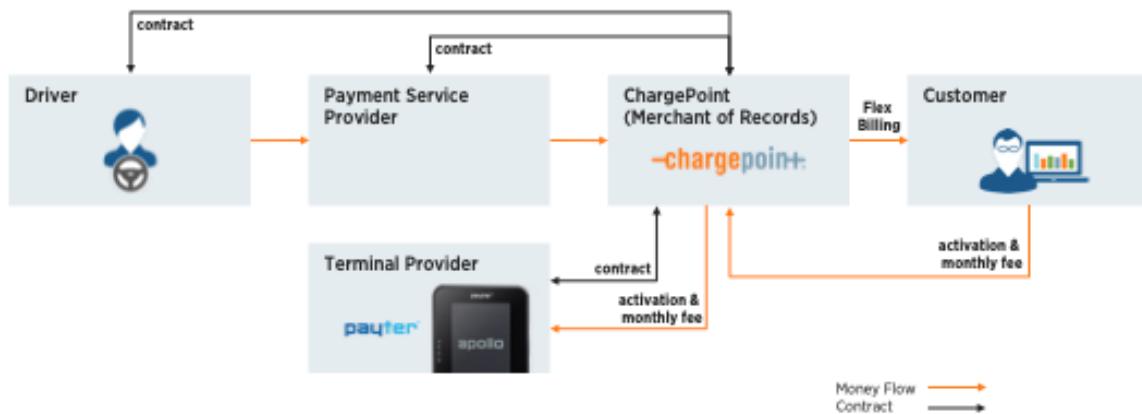
Si le terminal n'est pas déjà installé dans la station, il incombe au client de l'acheter et de l'installer sur place.

ChargePoint ne propose aucun service d'assistance ni de dépannage pour les problèmes liés aux terminaux non achetés auprès de ChargePoint. Le client doit contacter directement son distributeur ou le fournisseur du terminal de paiement pour résoudre ses problèmes.

## Étape 2 : sélectionner le processeur de paiement

### OPTION 1 : processeur de paiement de ChargePoint <sup>3</sup>

Avec l'intégration transparente des paiements de ChargePoint, toutes les sessions de recharge sur vos bornes qui sont gérées avec la plateforme ChargePoint sont traitées uniformément via le service de facturation Flex de ChargePoint.



### Flux de paiement :

1. Le conducteur s'authentifie à l'aide de sa carte bancaire.
2. Une fois la préautorisation terminée avec succès, la session de recharge commence.
3. Une fois la session terminée, l'acquéreur de ChargePoint collecte les fonds du compte bancaire du conducteur.
4. ChargePoint délivre un reçu numérique au conducteur.
5. ChargePoint verse les fonds au client dans le cadre du processus de facturation Flex.

### Avantages pour le client :

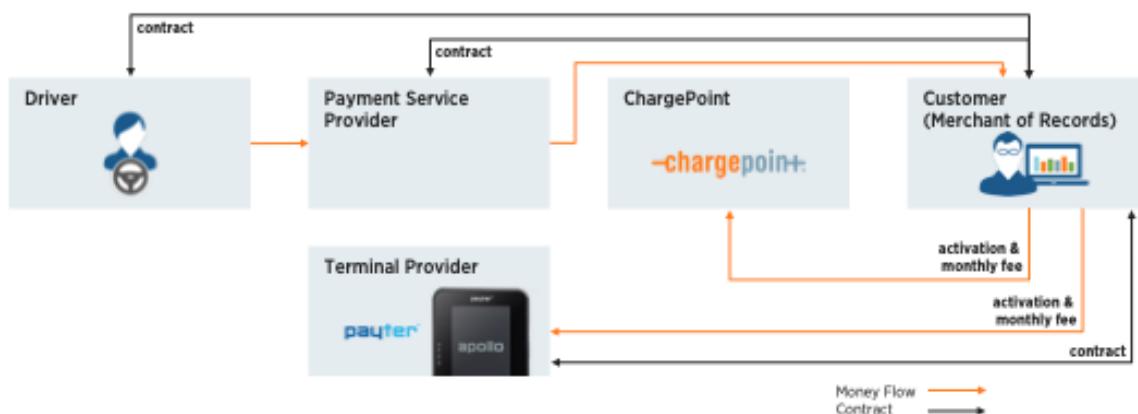
- Aucun contrat supplémentaire avec des fournisseurs de terminaux de paiement tiers ou des acquéreurs.
- Prêt pour une utilisation immédiate lors de l'activation.
- Aucun risque financier : ChargePoint gère la collecte des fonds auprès du conducteur.
- Paiements de facturation Flex cohérents et consolidés pour différentes méthodes d'authentification (carte bancaire, ad hoc, carte RFID ChargePoint, application ChargePoint, itinérance, etc.).
- Une solution clé en main : ChargePoint gère l'ensemble du processus, de la préautorisation aux paiements du client.

## Solution de terminal de paiement ChargePoint

Si le terminal n'a pas été acheté auprès de ChargePoint et qu'il est (ou était) déjà connecté à un domaine Payter, mais que vous souhaitez bénéficier de la gestion intégrée des paiements et du processeur de paiement de ChargePoint, le terminal doit être transféré vers le domaine Payter de ChargePoint via le [formulaire de transfert de terminal](#) Payter. Vous recevrez un numéro de transfert de terminal (numéro TT) que vous devrez fournir à ChargePoint sur demande.

### OPTION 2 : utiliser votre propre processeur de paiement

Exploitez vos contrats de traitement des paiements existants compatibles avec les terminaux de paiement répertoriés ci-dessus.



### Flux de paiement :

1. Le conducteur s'authentifie à l'aide de sa carte bancaire.
2. Une fois la préautorisation terminée avec succès, la session de recharge commence.
3. Une fois la session terminée, l'acquéreur du client prélève les fonds sur le compte bancaire du conducteur.
4. Le client délivre un reçu numérique au conducteur.
5. L'acquéreur du client verse les fonds au client.

### Exigences minimales :

- Un accord actif avec Payter et un domaine Payter, qui peut être demandé via son [formulaire d'activation du terminal](#) si vous n'en possédez pas.
- Un ID de commerçant actif/contrat de paiement avec un acquéreur compatible. Payter peut vous connecter à un acquéreur via son [formulaire d'activation du terminal](#) si nécessaire.
- Le client doit informer Payter à l'adresse [support@payter.nl](mailto:support@payter.nl) de la reconfiguration de vos terminaux pour les rediriger vers la plateforme logicielle ChargePoint.

## Solution de terminal de paiement ChargePoint

En choisissant cette option, le client assume la responsabilité de percevoir les fonds auprès des conducteurs, ChargePoint se limitant à fournir l'infrastructure technique permettant la recharge.

Si vous avez acheté votre terminal auprès de ChargePoint, il est préconfiguré pour fonctionner avec son processeur de paiement de ChargePoint. Vous devrez informer l'équipe d'activations ChargePoint pendant le processus d'intégration pour le faire transférer vers votre domaine Payter.

### Étape 3 : acheter les licences ChargePoint nécessaires

Indépendamment des options sélectionnées à l'[étape 1](#) et à l'[étape 2](#), les licences suivantes sont nécessaires pour connecter un terminal de paiement à la plateforme ChargePoint :

SKU	Description de la SKU
<b>PAYMENT-TERMINAL-ACTIVATION</b>	<b>Licence d'activation du terminal de paiement</b> Activation à distance de terminaux de paiement tiers dans le système de gestion des bornes de recharge (CMS) ChargePoint. Tarification par terminal.
<b>CPCLD-PAYMENT-TERMINAL-1</b>	<b>Licence du logiciel du terminal de paiement</b> Abonnement Cloud prépayé de 1 an aux terminaux de paiement par terminal : gestion des terminaux de paiement, rapports de session, intégration du fournisseur de terminaux de paiement. Facultatif : facilitation des services de paiement et encaissement automatique des paiements par carte bancaire. Activation du terminal de paiement requise.

### Étape 4 : intégration des terminaux de paiement

Après avoir acheté les licences requises pour les terminaux de paiement ChargePoint, l'équipe d'activation ChargePoint vous contactera pour vous communiquer un numéro de ticket pour référence. Dans le cadre de ce processus d'activation, vous serez en mesure

## Solution de terminal de paiement ChargePoint

de fournir toutes les informations nécessaires à l'intégration de vos terminaux de paiement à la plateforme ChargePoint.

<sup>1</sup> Conditions applicables aux terminaux de paiement

## Déploiement et activation

Avant le déploiement et/ou l'activation des bornes, le client doit effectuer les opérations suivantes :

1. Vérifier les dommages visibles sur le boîtier ;
2. Ne pas utiliser la borne si elle est endommagée ou recouverte d'un autocollant non standard. Pour les images de référence, veuillez consulter le site Web de Payter, section téléchargements ;
3. Veuillez recharger et/ou connecter le terminal à Internet ;
4. Vérifiez que le logo Payter apparaît après l'activation du terminal ;
5. N'utilisez pas le terminal si le logo n'apparaît pas ;
6. Vérifiez si une connexion Internet est établie ;
7. Après un stockage prolongé, une transaction de test est recommandée ;
8. Lors de la distribution des bornes au sein de votre organisation, mettez à jour l'inventaire (liste des bornes) avec leurs emplacements et le personnel autorisé à les exploiter ;
9. Veuillez vous assurer que tout le personnel utilisant les terminaux reçoive une formation et des instructions adéquates, et veillez au respect des responsabilités énoncées dans la planification.

## Batterie et stockage

1. Les terminaux Apollo sont équipés de batteries Li-Ion pour garantir le fonctionnement des terminaux de paiement, même lorsqu'ils ne sont pas alimentés. Afin de garantir la sécurité pendant toute la durée de vie des terminaux, ces batteries doivent être rechargées à intervalles réguliers (une fois tous les trois (3) mois) pour éviter de devoir recourir à la batterie de secours.
2. **Veuillez noter** que le fait de ne pas recharger les batteries lorsque cela est indiqué réduit considérablement la durée de vie du terminal et peut entraîner son altération. Un terminal manipulé doit être retourné à Payter pour analyse, remplacement possible des batteries et injection de clé.

## Solution de terminal de paiement ChargePoint

<sup>2</sup> Conditions applicables aux terminaux de paiement

### Déploiement et activation

Avant le déploiement et/ou l'activation des bornes, le client doit effectuer les opérations suivantes :

1. Configurez les terminaux conformément aux instructions de configuration applicables fournies pour le terminal. Le manuel correspondant peut être récupéré auprès de votre distributeur ;
2. Vérifier les dommages visibles sur le boîtier ;
3. N'utilisez pas le terminal s'il est endommagé ou recouvert d'un autocollant non standard. Signalez tout dommage/modification conformément à la clause [7] ci-dessous. Pour les images de référence, veuillez consulter le site Web de Payter, section téléchargements ;
4. Veuillez recharger et/ou connecter le terminal à Internet ;
5. Vérifiez que le logo Payter apparaît après l'activation du terminal ;
6. Vérifiez si une connexion Internet est établie ;
7. Si les terminaux sont déjà activés, vérifiez s'ils se connectent au système de gestion des terminaux ;
8. Après un stockage prolongé, une transaction de test est recommandée ;

<sup>3</sup> Conditions applicables aux terminaux de paiement

### Utilisation et gestion

Lors de l'exploitation et de l'utilisation des bornes, le revendeur et/ou le client revendeur doit :

1. S'assurer que le terminal est conservé et utilisé dans un environnement approprié (veuillez vérifier les manuels de l'utilisateur), utilisé uniquement aux fins pour lesquelles il est conçu et utilisé de manière appropriée ;
2. Ne pas modifier le terminal et ne retirer aucun composant du terminal sans le consentement écrit préalable de ChargePoint ;
3. Ne pas autoriser un tiers à utiliser le terminal ou à soumettre des transactions via le terminal au nom d'un tiers sans le consentement écrit préalable de ChargePoint ;
4. Respecter les manuels d'utilisation pertinents pour les terminaux, notamment le manuel de l'utilisateur du type particulier de terminal ;

### Sécurité

1. Pour des raisons de sécurité, le client et leur personnel doivent vérifier régulièrement les bornes pour détecter :
  - a. Les dommages visibles au boîtier (n'utilisez pas le terminal s'il est endommagé ou recouvert d'un autocollant non standard). Pour les images de référence, veuillez consulter le site Web de Payter, section téléchargements ; et
  - b. Câbles inhabituels connectés n'importe où sur le terminal.

2. Les clients doivent :
  - a. Vérifiez que le logo Payter apparaît après l'activation du terminal ;
  - b. Vérifier l'identité de toute personne tierce ou du personnel de maintenance affirmant vouloir effectuer des réparations avant de leur accorder l'accès aux terminaux à des fins de modification ou de dépannage ;
  - c. Ne pas installer, remplacer ou retourner les terminaux sans vérification de ChargePoint ;
  - d. Rester conscient du comportement suspect autour des terminaux (par exemple, tentatives par des personnes inconnues de débrancher ou d'ouvrir les terminaux) ;
  - e. Signaler les comportements suspects et tout signe de manipulation ou de substitution du terminal au personnel approprié (par exemple, à un gestionnaire ou à un agent de sécurité).
3. Le client doit tenir à jour l'inventaire des terminaux pour s'assurer que tous leurs emplacements sont connus et pour confirmer qu'aucun n'a été perdu, volé ou substitué. ChargePoint recommande de renforcer les procédures pour effectuer des inspections visuelles de l'intégrité des bornes sur une base hebdomadaire ainsi qu'avant et après le stockage des bornes.
4. En cas de doute, n'utilisez pas le terminal et contactez ChargePoint via les canaux d'assistance habituels.

### **Terminaux défectueux, perdus, volés ou endommagés/altérés**

1. En cas de perte, de vol, de détérioration, d'altération ou de destruction d'un terminal, le client est tenu d'en informer ChargePoint immédiatement, et au plus tard dans les 24 heures suivant la découverte de l'incident, via les canaux d'assistance habituels. La notification doit fournir une description complète des détails de l'incident, résumer toutes les mesures prises et prévues pour enquêter sur l'incident, sécuriser les informations et les terminaux concernés, et identifier les contacts appropriés du revendeur qui seront raisonnablement disponibles pour ChargePoint.
2. En cas de défaillance matérielle pendant la période de garantie, veuillez contacter ChargePoint.

<sup>4</sup> Conditions applicables aux terminaux de paiement

## **Transactions et rapprochement**

1. ChargePoint n'a pas accès au compte marchand du client. Il incombe donc au client de vérifier la concordance entre les paiements effectués sur son compte marchand et les transactions traitées par le terminal et le prestataire de services de paiement. Si le client constate une anomalie, il est tenu d'en informer Payer immédiatement.
2. ChargePoint recommande au client de vérifier son compte et le système de gestion des terminaux pour s'assurer de l'absence d'anomalies au niveau des transactions, de la connectivité du terminal et des messages d'erreur.

## **Sécurité**

1. Le client doit suivre les règles du système de cartes lors de l'exploitation des terminaux pour soumettre les transactions au point de vente.
2. Dans la mesure du possible, le client doit se conformer aux exigences de sécurité PCI DSS imposées par les règles du schéma de cartes lors de la manipulation et de l'utilisation des terminaux et, à la demande de l'acquéreur, remplir un questionnaire d'auto-évaluation ( « SAQ » ) prescrit par les règles du système de cartes en vertu de la réglementation PCI DSS applicable pour confirmer cette conformité.

## Solution de terminal de paiement ChargePoint

ChargePoint, Inc. se réserve le droit de modifier l'offre et les caractéristiques de ses produits à tout moment et sans préavis.



ChargePoint, Inc.  
240 East Hacienda Avenue  
Campbell, CA 95008-6617 ÉTATS-UNIS  
+1.408.841.4500 ou  
+1.877.370.3802 sans frais pour les États-  
Unis et le Canada  
[chargepoint.com](http://chargepoint.com)

### Nous contacter

Rendez-vous sur [chargepoint.com](http://chargepoint.com)  
Téléphone : 1 408 705-1992  
E-mail : [sales@chargepoint.com](mailto:sales@chargepoint.com)

Copyright © 2025 ChargePoint, Inc. Tous droits réservés. CHARGEPOINT est une marque une marque de commerce/de service déposée et un logo déposé dans l'UE de ChargePoint, Inc. Tous les autres produits ou services mentionnés sont des marques de commerce, des marques de service, des marques déposées ou des marques de service déposées de leurs propriétaires respectifs. Juillet 2025.